

**Assemblée générale**

Distr. générale
7 février 2005
Français
Original: espagnol

Cinquante-neuvième session

Point 105 de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme**Lettre datée du 20 janvier 2005, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République bolivarienne
du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies**

À l'occasion de la célébration du soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis en Europe, le lundi 24 janvier 2005, dans la salle de l'Assemblée générale, la République bolivarienne du Venezuela a fait savoir au Secrétaire général, par la communication n° 31 en date du 11 janvier 2005, qu'elle appuyait l'organisation d'une session extraordinaire pour commémorer cet important événement.

Cependant, guidée par les principes démocratiques et humanistes de la révolution, qui déterminent sa politique internationale, sa solidarité envers les peuples et son attachement à la vérité, la République bolivarienne du Venezuela ne peut passer sous silence ce qui suit :

1. Il existe sur le continent européen d'importantes forces démocratiques qui s'opposent à la résurgence du nazisme et de ses manifestations xénophobes, racistes, discriminatoires et ethnocentriques, lesquelles menacent les institutions démocratiques et la coexistence des hommes sur ce continent. Il va de soi que ces forces existent aussi sous d'autres latitudes et dans d'autres régions de la planète. Notre peuple et notre gouvernement révolutionnaires partagent entièrement la position adoptée par ces milieux progressistes, qui œuvrent au service de l'humanité tout entière. Le Venezuela a apporté la preuve tangible d'un tel engagement dès 1939, lorsque son peuple et son gouvernement ont accordé l'asile à un groupe de Juifs victimes de la persécution nazie en Europe. Depuis, et tout au long des 60 dernières années, ce groupe, et ce qui est devenu plus tard la communauté juive du Venezuela, a vécu sur notre territoire, sans subir aucune contrainte, menace ou répression, en paix et en harmonie avec les Vénézuéliens;

2. Les États impérialistes d'aujourd'hui font une utilisation perverse, à des fins politiques, des crimes perpétrés par certains de leurs alliés, vaincus lors de ce que l'on a appelé la Seconde Guerre mondiale, pour faire oublier les atrocités qu'ils n'ont cessé de commettre contre des peuples et des nations depuis 1945;



3. Il existe une similitude et une continuité historique entre la guerre d'agression pour le partage du monde qui a eu lieu entre 1939 et 1945 et la guerre de conquête menée pendant la deuxième moitié du XX^e siècle par les États-Unis d'Amérique et leurs alliés contre les peuples et les nations de la planète qui possèdent des ressources stratégiques. Il ne faut pas oublier que, pendant la deuxième guerre qualifiée de mondiale, on a assisté à la fois à un conflit de caractère impérialiste et à une guerre de libération des peuples, dans laquelle l'ex-Union soviétique a joué un rôle décisif. Cette guerre de libération des peuples a été la cause déterminante de la chute du fascisme et de la libération de ceux qui ont survécu à l'extermination dans les camps de concentration nazis;

4. Pour les raisons exposées ci-dessus, nous pensons que, au nom de l'humanité et de la justice pour les peuples du monde, outre la commémoration de l'holocauste dont a été victime le peuple juif dans les années 40 du siècle passé, on devrait ajouter à la mémoire collective de tous les êtres humains vivant sur cette terre et à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies, le triste souvenir et la commémoration solennelle, entre autres, de l'holocauste qu'a subi le peuple japonais à Hiroshima et à Nagasaki en 1945, des crimes commis contre le peuple vietnamien entre 1970 et 1975, du nettoyage ethnique dans l'ex-Yougoslavie dans les années 80, de l'extermination des Tutsi au Rwanda en 1994, et du massacre des peuples palestinien, afghan et iraquien qui a lieu actuellement, sans oublier les autres peuples victimes de situations comparables, comme les populations autochtones d'Amérique latine et d'autres régions, crimes à chaque fois perpétrés ou appuyés par les États impérialistes et leurs alliés ou commis à leur instigation.

Nous vous serions obligés de bien vouloir communiquer le présent document aux délégations représentées à l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Fermín **Toro Jiménez**